

DELIBERATION N° 2004/09-01 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que Madame Patricia GOUEDARD, conseillère municipale élue le 23 avril 2001 sur la liste « L.U.D.R.E.S. Dynamique », lui a fait part de sa démission du Conseil Municipal, à compter du 15 juillet 2004.

Par lettre du 9 juillet 2004, Monsieur le Préfet a été informé de cette démission.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

En conséquence, Monsieur le Maire déclare installée dans sa fonction de conseillère municipale:

Madame Emmanuelle COLBE, candidat suivant sur la liste « L.U.D.R.E.S. Dynamique ».

Madame Emmanuelle COLBE entrera dans les commissions où siégeait Madame Patricia GOUEDARD.